



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nieuil l'Espoir

Par délibération n°2017/109 en date du 18 juillet 2017, la communauté de communes des Vallées du Clain a fixé les modalités de mise à disposition du public des projets de modification simplifiée n°1, 2, 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nieuil l'Espoir.

Les pièces du dossier et un registre d'observations seront tenus à la disposition du public à la mairie de Nieuil l'Espoir – Place de l'Eglise, 86340 Nieuil l'Espoir – **du lundi 21 août 2017 au vendredi 22 septembre 2017**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les pièces du dossier seront aussi consultables sur le site internet www.valléesduclain.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre de mise à disposition ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à la Mairie de Nieuil l'Espoir.

La Communauté de communes est compétente pour prendre toute décision relative à la modification du PLU. Le conseil communautaire se prononcera par délibération au vu du bilan de mise à disposition et décidera, s'il y a lieu, de modifier le dossier en vue de son approbation.

Toute information concernant ces projets de modification simplifiée, peut être demandée auprès de la mairie de Nieuil l'Espoir joignable au 05 49 42 65 04 et à la Communauté de communes des Vallées du Clain – 25, route de Nieuil, 86340 La Villedieu-du-Clain – joignable au 05 49 89 02 89.